

ASSEMBLÉE DU 27 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 février 2025, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Roger Swetnam présente les suggestions suivantes en lien avec les services de la Société :

- de prolonger la ligne 59 jusqu'à Bayview plutôt qu'arrêter à Pré-Tunney;
- de faire plus de promotion en lien avec l'interopérabilité entre la STO et OC Transpo.

CA-2025-007

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
- 2. Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2025
- 3. Direction générale**
 - 3.1
- 4. Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi de contrat – service de location de pneus pour autobus urbains (DS2025-022-07)
 - 4.2 Octroi de contrats – entretien ménager CAAG et 10 Noël, CEE et Station de la Cité (DS2025-003-03)
- 5. Direction des finances**
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 178 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus

6. **Direction des ressources humaines**
6.1
7. **Direction expérience client**
7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
8.1
9. **Direction de l'approvisionnement**
9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
10.1 Octroi du contrat – services d'audit externe (BP2024-012-03)
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-008

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 30 janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Steven Boivin
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 janvier 2025
soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-009

**Octroi de contrat – service de location de pneus pour autobus
urbains (DS2025-022-07)**

ATTENDU QUE le contrat pour le service de location de pneus pour
autobus urbains est échu depuis le 31 octobre 2024;

ATTENDU QUE la Société a procédé à deux (2) appels d'offres
publics et qu'elle n'a reçu aucune soumission conforme;

ATTENDU QUE la Société a publié un avis d'intention d'octroyer ce
contrat au seul fournisseur en mesure d'offrir ce service, soit Bridgestone Canada
inc. et qu'aucun autre fournisseur n'a manifesté son intérêt ni démontré sa capacité
à satisfaire aux exigences établies;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Société d'octroyer un contrat
de gré à gré à Bridgestone Canada inc., afin de maintenir la continuité des
opérations;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le
certificat de trésorerie numéro 2025-027;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien, de la
Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour le service de location de pneus pour autobus urbains soit octroyé à Bridgestone Canada inc., au montant de 894 531,48 \$, taxes incluses, pour la période du 13 mars 2025 au 12 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-010

Octroi de contrats – entretien ménager CAAG et 10 Noël, CEE et Station de la Cité (DS2025-003-03)

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer des contrats d'entretien ménager pour le CAAG et le 10 Noël, le CEE et la Station de la Cité;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, des soumissions conformes ont été reçues pour chacun des emplacements, à savoir :

CAAG & 10 NOËL

SOUSSIONNAIRES	Prix (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)	Rang
CLARO ENTRETIEN INC.	166 447,56 \$	171 068,31 \$	337 515,87 \$	1
NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC.	200 457,76 \$	206 346,78 \$	406 804,55 \$	2
MÉNAGEZ-VOUS INC.	233 255,35 \$	244 918,00 \$	478 173,34 \$	3
9472-3319 QUÉBEC INC./GROUPE MMD SERVICES	280 998,26 \$	299 295,70 \$	580 293,96 \$	4

CEE

SOUSSIONNAIRES	Prix (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)	Rang
CLARO ENTRETIEN INC.	54 567,14 \$	56 204,15 \$	110 771,28 \$	1
NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC.	76 298,56 \$	78 586,56 \$	154 885,12 \$	2
9472-3319 QUÉBEC INC./GROUPE MMD SERVICES	121 310,40 \$	129 316,94 \$	250 627,33 \$	3
MÉNAGEZ-VOUS INC.	234 404,91 \$	246 125,23 \$	480 530,15 \$	4

STATION DE LA CITÉ

SOUSSIONNAIRES	Prix (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)	Rang
9472-3319 QUÉBEC INC./GROUPE MMD SERVICES	170 968,01 \$	183 575,57 \$	354 543,58 \$	1
NASCO ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC.	194 483,66 \$	198 537,68 \$	393 021,34 \$	2
CLARO ENTRETIEN INC.	194 542,12 \$	200 378,38 \$	394 920,50 \$	3

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-026;

ATTENDU la recommandation de la Direction de l'entretien, de la Direction de l'approvisionnement et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE les contrats d'entretien ménager suivants soient octroyés à :

- CLARO ENTRETIEN INC., pour le CAAG et le 10 Noël, au montant pouvant totaliser 337 515,87 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;
- CLARO ENTRETIEN INC., pour le CEE, au montant pouvant totaliser 110 771,28 \$, taxes incluses, si l'option est exercée;

- 9472-3319 QUÉBEC INC./Groupe MMD Services, pour la Station de la Cité, au montant pouvant totaliser 354 543,58 \$, taxes incluses, si l'option est exercée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-011

Adoption du Règlement numéro 178 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus

ATTENDU QUE la Société souhaite reconstruire et remplacer certaines composantes de ses autobus afin de prolonger leur durée de vie utile;

ATTENDU QUE la Société est admissible à une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) pour couvrir une partie des coûts admissibles de ce programme;

ATTENDU QUE les dépenses du projet sont admissibles à une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du fait de la nature du projet dans le cadre du PAGTCP;

ATTENDU QUE les coûts admissibles au PAGTCP nécessaires à la réalisation du projet sont évalués à 4 900 000 \$;

ATTENDU QUE les montants indiqués à l'annexe A sont des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y étant mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, elle doit pourvoir au financement par le biais d'emprunts totalisant la somme de 4 900 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 178 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus soit adopté;

QUE demande soit faite au conseil municipal de la Ville de Gatineau d'approuver ledit Règlement 178, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 178 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-012

Octroi du contrat – services d'audit externe (BP2024-012-03)

ATTENDU QUE le Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) a amorcé la phase études du projet de tramway;

ATTENDU QUE les activités de cette phase études font l'objet de subventions dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC) et du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);

ATTENDU QU'en plus de ces programmes, la Société reçoit aussi des subventions dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);

ATTENDU QUE les modalités de ces programmes prévoient que des audits soient effectués régulièrement par un auditeur externe;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour les services d'audit externe;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	Prix (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)	Pointage final	Rang
Deloitte	36 332,10 \$	645 584,90 \$	681 917 \$	2,17	1
Raymond Chabot - Grant Thornton.	51 932 \$	922 401 \$	974 333 \$	1,46	2
Samson + Associés	58 512,50 \$	1 035 187,50 \$	1 093 700 \$	1,34	3

ATTENDU QUE la soumission de Deloitte est celle ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-023;

ATTENDU la recommandation du BPTGO et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steven Boivin
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services d'audit externe, pour une période de six (6) ans, soit du 3 mars 2025 au 28 février 2031, soit octroyé à Deloitte, au montant pouvant totaliser 681 917 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 1

Adoptée à la majorité

CA-2025-013

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée